



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 1^{er} mars 2021

30 MILLIONS € POUR FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À DES ALIMENTS FRAIS ET LOCAUX

Appel à projets

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance du gouvernement soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 millions € est mobilisée.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires...

Cette mesure comporte 2 volets :

- Un volet A destiné aux projets nationaux, lancé le 15 janvier et doté d'un montant de 6 millions €.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux ».

La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (direction générale de l'alimentation, DGAL).

- **Un volet B** territorialisé **destiné aux projets locaux** doté d'une enveloppe de 24 millions €. A l'échelle de la Seine-Maritime, 410 000 € sont alloués à cette mesure.

Piloté par les services départementaux de l'État, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- Le soutien aux associations/start-up/TPE/ PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer entre le 1^{er} mars et le 31 mai auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- Appel à projets national : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>
- Informations sur le plan de relance en Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Le-plan-France-Relance/Le-plan-France-Relance-Feuille-de-route>
- Pour contacter la Direction départementale des territoires et de la Mer en Seine-Maritime : ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr
- Formulaire de dépôt des dossiers en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-mesure-12-alimentation-locale-et-s>

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex